

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 26 septembre 2025

Le vingt-six septembre deux mil vingt-cinq, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Benoit HUE, Maire,

Date de la convocation : 23/09/2025

Date d'affichage : 23/09/2025

<i>Membres en exercice : 14</i>
<i>Présents : 10</i>
<i>Votants : 13</i>

Etaient Présents :

Messieurs Benoit HUE, Christophe NARCY, Christophe GOURLAOUEN

Mesdames Stéphanie LAGARDE, Christine DESHERBAIS, Anne-Julie ARIBAUD, Stéphanie AUBIN, Sylviane GOMEZ, Hélène HERTEL, Joëlle VIGER

Absents excusés :

Mme Julie JOURDAN avec pouvoir à M Benoit HUE

Mme Isabelle CASTEL avec pouvoir à Mme Sylviane GOMEZ

M François DROUET avec pouvoir à Mme LAGARDE

M VILLALBA

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie AUBIN

Approbation du Procès-Verbal du Conseil municipal du 27 juin 2025

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal les remarques qu'ils ont à faire sur le procès-verbal de la séance du 27 juin 2025.

Le procès-verbal de la précédente réunion du 27 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2025-34 : Numérotation de rue du Parc de la Forge

Monsieur le maire informe les membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom donner aux rues.

La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue, est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du CGCT aux termes duquel « dans les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. »

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les service de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

La dénomination des rues de la commune et numérotations des bâtiments sont présentés au conseil municipal

Rue du Parc de la Forge. En entrant par la Route de Rouen,

- à gauche, la numérotation sera impaire du n° 1 au n° 15
- à droite, la numérotation sera paire du n° 2 au n° 6

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- **de valider la dénomination et la numérotation attribuées à la voie communale**
- **d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Délibération n° 2025-35 : Autorisation à Monsieur le maire de signer un contrat d'adjoint technique 35 heures hebdomadaire du 1^{er} octobre 2025 au 30 septembre 2026

Monsieur le Maire rapporte au conseil que l'agent saisonnier en poste donne entière satisfaction. Il est souhaitable de lui proposer de renouveler son poste au sein du service technique.

L'agent est recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 1 an du 1^{er} octobre 2025 au 30 septembre 2026 (maximum 3 ans) compte tenu du planning chargé du service technique entre l'entretien des espaces verts, l'entretien des bâtiments mais également l'organisation technique des différentes manifestations organisées.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, décision unanime du Conseil Municipal

Délibération n° 2025-36 : Création d'un poste d'agent de maitrise 35h hebdomadaire à compter du 1^{er} janvier 2026

Vu la loi n° 84-634 du 13 juillet modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de créer un poste d'agent de maîtrise, à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires, en raison d'une promotion interne,

Il y a lieu de :

- créer le poste d'agent de maitrise -catégorie C à temps complet
- De fixer le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité au 1^{er} janvier 2026

Cadre ou emploi	Cat	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont TNC*
Filière administrative :				
Rédacteur Territorial	B	01	01	00
Adjoint administratif pal territorial 1 ^{ère} classe	C	00	00	00
Adjoint administratif territorial	C	01	01	01
Filière technique :				
Agent de maîtrise	C	00	00	00
Adjoint technique territorial pal 1 ^{ère} classe	C	02	02	00
Adjoint technique territorial pal 2 ^{ème} classe	C	01	00	00
Adjoint technique territorial	C	07	07	03
Filière Médico-Social :				
Agent spécialisé des écoles maternelles pal	C	01	01	01
TOTAL		13	12	05

*TNC : Temps Non Complet

Pour : 9

Contre : 0

Absentions : 4 (Mmes Aribaud, Hertel, Gomez, Castel)

Les membres du conseil municipal à la majorité des voix ont adopté cette délibération.

La séance est levée à 19h10.

Émargements de la séance du 26 septembre 2025

Délibérations 2025-34 ; 2025-35 ; 2025-36

Nom-Prénom	Signature présent	Pouvoir à :
HUE Benoit		/
JOURDAN Julie	ABSENTE	HUE Benoit
NARCY Christophe		/
LAGARDE Stéphanie		/
DESHERBAIS Christine		/
ARIBAUD Anne-Julie		/
AUBIN Stéphanie		/
CASTEL Isabelle	ABSENTE	GOMEZ Sylviane
DROUET François	ABSENT	LAGARDE Stéphanie
GOMEZ Sylviane		/
GOURLAOUEN Christophe		/
HERTEL Hélène		/
VIGER Joëlle		/
VILLALBA Romain	ABSENT	/